



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 19 novembre 2018
(OR. en)

13960/18

COAFR 279
CFSP/PESC 1050
CSDP/PSDC 660
DEVGEN 211
MIGR 190
COHOM 143
COHAFA 101

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Éthiopie - Conclusions du Conseil (19 novembre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'Éthiopie, adoptées par le Conseil lors de sa 3652^e session, tenue le 19 novembre 2018.

Conclusions du Conseil sur l'Éthiopie

1. L'Éthiopie connaît une période d'intenses changements. Les réformes politiques et économiques ont pris un nouvel élan sous l'égide du Premier ministre Abiy Ahmed. Son programme ambitieux en faveur d'une société éthiopienne plus démocratique et plus juste est un modèle pour la région et au-delà.
2. Le Conseil se félicite de l'engagement du gouvernement éthiopien en faveur de la démocratie pluripartite, du respect des droits de l'homme, de l'État de droit et de l'égalité des sexes. La récente désignation de Sahle-Work Zewde en tant que présidente et la nomination par le Premier ministre d'un gouvernement composé à 50 % de femmes, deux événements qui mettent en avant le rôle des femmes dans la société éthiopienne, constituent une étape importante et encourageante sur la voie d'une plus grande égalité des sexes et d'une inclusivité accrue. Le Conseil encourage le gouvernement à poursuivre les efforts qu'il mène à cet égard ainsi que pour nouer un dialogue inclusif avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les autorités fédérales et régionales, les groupes d'opposition, la société civile, les organisations de jeunesse et les médias, sur des solutions durables en vue d'une meilleure gouvernance, sur la justice et l'obligation de rendre des comptes, sur les élections, sur la création d'emplois et sur les défis en matière de sécurité. L'UE est prête à aider l'Éthiopie dans l'action que le pays continue de mener pour garantir le respect des droits fondamentaux que sont les libertés d'opinion, d'expression et d'accès à l'information et le droit de réunion, pour encourager la tolérance religieuse et défendre l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, pour favoriser l'éducation et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles ainsi que pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, notamment en vue des prochaines élections, qui devraient être inclusives, crédibles et transparentes.

3. Le Conseil salue l'annonce de réformes visant à relancer l'économie en améliorant le climat d'investissement, en renforçant le rôle du secteur privé, en participant à des mécanismes multilatéraux de libre-échange, en réformant les principales entreprises publiques et en les ouvrant à la concurrence et à la participation étrangère, et en plaçant l'économie sur une trajectoire budgétaire durable. Le Conseil encourage le gouvernement à mettre en œuvre les réformes annoncées. Ces mesures, conjuguées à la participation au Pacte du G20 avec l'Afrique, devraient contribuer à répondre à la nécessité absolue de créer des emplois dans un pays où deux tiers de la population sont âgés de moins de trente ans. L'UE, qui est un partenaire essentiel de l'Éthiopie en matière d'échanges et d'investissements, intensifiera son soutien dans les domaines relatifs à la création d'emplois, aux parcs industriels et agro-industriels, à la promotion des exportations et des échanges ainsi qu'au développement du secteur privé. La récente proposition relative à une "alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables" vise à promouvoir un cadre renforcé destiné à soutenir la transformation économique de l'Éthiopie.
4. Au cours des deux dernières décennies, l'Éthiopie a réalisé des progrès importants pour ce qui est de réduire l'extrême pauvreté et d'étendre l'accès aux services sociaux de base. Toutefois, malgré des efforts notables de la part du gouvernement, des défis majeurs restent à relever en matière de développement, notamment l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation. En allié indéfectible, l'UE a apporté son soutien à l'Éthiopie dans le cadre de sa coopération au développement et par l'intermédiaire du plan d'investissement européen et du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. L'engagement stratégique entre l'Union européenne et l'Éthiopie, signé en juin 2016, a renforcé l'importance politique de ce partenariat. Le Conseil insiste sur la nécessité de soutenir le programme de réformes du gouvernement. L'UE et ses États membres intensifieront la coordination grâce à l'exercice de programmation conjointe existant afin que le soutien de l'UE au programme de réformes gagne en importance et en efficacité. Il convient en outre de souligner que tous ces efforts doivent être menés au regard des objectifs de développement durable du programme 2030, ainsi qu'à la lumière de l'accord de Paris.

5. L'insécurité et la montée des violences ethniques entraînent des déplacements de populations rapides et de grande ampleur et, partant, accroissent considérablement les défis humanitaires existants et mettent en danger le processus de réforme. La situation humanitaire est extrêmement préoccupante. Le Conseil appelle toutes les parties à faire preuve de retenue, encourage le gouvernement à assurer la sécurité et l'égalité d'accès aux services pour tous et souligne qu'il importe de se saisir de ces questions en veillant à respecter et à défendre les droits de l'homme. Le Conseil insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts en vue de parvenir à un règlement pacifique des tensions internes. L'UE et ses États membres fournissent une aide humanitaire aux plus de 2,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le Conseil souligne que leur retour devrait se faire sur une base volontaire et en toute sécurité, une fois que les conditions nécessaires seront réunies. Il faut garantir que l'aide humanitaire puisse être acheminée sans entrave dans les zones de déplacement et de retour.
6. Le Conseil soutient le rôle moteur que joue l'Éthiopie dans le processus régional du cadre d'action global pour les réfugiés, en étant le pays d'Afrique qui accueille le deuxième plus grand nombre de réfugiés. Afin de permettre la mise en œuvre des engagements ambitieux pris par l'Éthiopie, le Conseil l'exhorte à aller de l'avant d'urgence dans l'adoption de la proclamation sur les réfugiés. Le Conseil salue en outre la coopération entre l'UE et l'Éthiopie en matière de migration et de déplacements forcés et il félicite l'Éthiopie pour le rôle constructif qu'elle joue dans le processus de Khartoum et pour la suite qu'elle a donnée au sommet de La Valette. Le Conseil accueille avec satisfaction la décision d'octroyer un visa aux citoyens de pays africains dès leur arrivée, décision qui constitue un pas vers une plus grande intégration régionale et continentale.

7. Le Conseil se félicite de la nouvelle approche des questions régionales défendue par le Premier ministre Abiy Ahmed, laquelle offre une occasion exceptionnelle de renforcer la coopération, d'établir de bonnes relations de voisinage et de favoriser l'intégration économique dans la Corne de l'Afrique et au-delà. Le Conseil se réjouit en particulier des accords de paix historiques conclus entre l'Érythrée et l'Éthiopie, et est prêt à soutenir la poursuite de leur mise en œuvre par l'intermédiaire des instruments et mécanismes pertinents. Le Conseil salue en outre l'engagement en faveur d'une coopération globale qu'ont pris l'Éthiopie, l'Érythrée et la Somalie, qui offre également des possibilités de créer un environnement plus propice à la construction de l'État en Somalie. Prenant acte du dialogue accru entre l'Érythrée et Djibouti, le Conseil souligne qu'il importe de poursuivre les efforts en vue d'une normalisation de leurs relations, ce qui pourrait contribuer à renforcer la dimension inclusive de la réconciliation régionale. Le Conseil se réjouit du rôle joué par l'Éthiopie à cet égard et l'encourage à continuer de faciliter le dialogue entre l'Érythrée et Djibouti. Dans ce cadre, le Conseil salue la décision du Conseil de sécurité des Nations unies de mettre fin aux mesures restrictives à l'encontre de l'Érythrée. Le Conseil prend note avec satisfaction des négociations trilatérales en cours entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan sur le Grand Barrage de la renaissance éthiopienne. Le Conseil félicite également les dirigeants de la région pour le rôle prépondérant qu'ils jouent et le courage dont ils font preuve dans la résolution des litiges, et il les encourage à poursuivre leurs efforts en vue d'ouvrir un nouveau chapitre de la coopération dans la Corne de l'Afrique. L'UE est prête à appuyer leurs efforts, en ayant recours à tous les instruments dont elle dispose afin de stimuler la coopération régionale en matière de paix et de sécurité ainsi que d'intégration économique régionale.
8. Cette nouvelle dynamique devrait être mise à profit pour renforcer la coopération entre les partenaires dans l'ensemble de la Corne de l'Afrique, notamment pour accroître encore l'efficacité avec laquelle l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) apporte une réponse collective aux nouvelles possibilités qui se présentent dans la région. À cet égard, l'UE se réjouit à la perspective de poursuivre sa coopération avec l'IGAD et escompte que l'Érythrée réintègre cette organisation.

9. Cette conjoncture favorable offre également aux acteurs concernés du pourtour de la mer Rouge une occasion unique d'intensifier dialogue et coopération. L'UE est prête à jouer un rôle à cet égard et à partager ses propres expériences lorsqu'il y a lieu, le but étant de soutenir les efforts et initiatives émanant de la région qui visent à renforcer le dialogue et la coopération sur un large éventail de questions d'intérêt commun, ainsi que d'y participer.
-